

NUMÉRIQUE  
& TERRITOIRES

SYNTHÈSE  
MARS 2014

EXTERNALITÉS  
DES TÉLÉCENTRES



## CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les télécentres sont des espaces dédiés à l'accueil de tout type de télétravailleur dans des conditions professionnelles, situés au plus proche des habitations dans les banlieues et les couronnes périurbaines des grandes agglomérations. Ils accueillent aussi bien les travailleurs indépendants que les salariés d'entreprises de toutes tailles.

Les télécentres sont aujourd'hui très peu développés en France. Dans les zones d'habitation, en périphérie des centres-villes des grandes agglomérations, seuls quelques lieux proposent des postes de télétravail.

Le télétravail se développe pourtant en France, lentement, et donc presque exclusivement à domicile, avec les limites et effets pervers induits.

La présente étude vise à identifier et évaluer les différentes externalités induites par le déploiement d'un réseau de télécentres urbains en France, notamment à l'horizon 2025, et dans différents domaines : développement économique, environnement, aménagement du territoire, transport, etc.

Cette étude pilotée et financée par la Caisse des Dépôts, a été réalisée de février à novembre 2013 par une équipe composée de chercheurs de l'ENS Cachan et du cabinet de conseil PMP.

## MÉTHODOLOGIE

La méthodologie utilisée s'appuie sur plusieurs éléments

- **Un modèle économétrique propre à l'étude**, développé à partir des principales données de contexte 2025 (démographie, réseaux de transports...) et d'hypothèses de valorisation des externalités issues de différents travaux de recherche de l'ENS Cachan.
- **Le logiciel de planification de trafic dynamique Metropolis**, développé à Genève sous la direction d'André de Palma, enseignant chercheur à l'ENS Cachan.
- **Une enquête exclusive réalisée auprès de quelque 600 télétravailleurs en France** a permis d'évaluer les changements de comportement des individus et les impacts sur leur qualité de vie.

L'étude permet de distinguer 6 familles d'externalités

- **Les externalités collectives liées à la mobilité** : réduction des déplacements et décongestion du trafic, impacts sur l'accidentologie et la pollution ;
- **Les externalités directes pour les télétravailleurs** : gain de temps de trajet et réemploi du temps gagné, impact sur le pouvoir d'achat ;
- **Les externalités pour les entreprises dont les salariés télétravaillent** : amélioration de la qualité du travail, productivité ;
- **Les externalités liées au bien-être et à la santé** : réduction du stress et amélioration de la qualité de vie et de la santé ;
- **Les externalités territoriales, sociétales et économiques** : impacts en termes d'emplois, de population, de consommation locale et de fiscalité pour les communes ;
- **Les externalités pour les entreprises opérateurs de transport en commun.**

## PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les externalités du télétravail en télécentres sont positives pour l'ensemble des acteurs étudiés : travailleurs, entreprises, collectivités locales et collectivité nationale.

### Les principales externalités d'un télétravailleur en télécentre sont :

- **Gain sur le temps de transport de 73 minutes par jour télétravaillé** (et jusqu'à 80 minutes en Ile-de-France), ce gain étant réinvesti pour 30 minutes dans le travail et 43 minutes dans la vie personnelle ;
- **Chaque télétravailleur** (en télétravail en moyenne 2 jours par semaine) **économise 124 € par mois** en réduisant ses dépenses liées au transport (essence, entretien du véhicule), aux repas et aux services à la personne (garde d'enfants, etc.) ;
- **73% des télétravailleurs interrogés ont déclaré percevoir une réduction de leur stress et 60% une amélioration de leur santé.**

### Les entreprises dont les salariés télétravaillent bénéficient de trois externalités principales :

- **Une baisse de l'absentéisme** estimée à 5,5 jours d'arrêt de travail en moins par an et par télétravailleur. Cette baisse correspond à une réduction d'un tiers des arrêts de travail actuels pour les salariés. La baisse de l'absentéisme correspond ainsi à une augmentation du temps de travail des télétravailleurs de 2,5% ;
- **Une augmentation des heures de production** due au réinvestissement partiel du temps gagné dans les transports. Les télétravailleurs gagnent environ 35 minutes par trajet dans les transports, soit près de 1h10 par jour. De ce gain de temps, 30 minutes sont réinvesties dans le travail. Ce réinvestissement génère une augmentation des heures de production d'environ 3,3% ;
- **Une augmentation de la productivité journalière.** Le fait de travailler notamment dans le calme et à l'abri des dérangements conduit à une hausse de la productivité de 7% pour les télétravailleurs.

**Le cumul de ces trois effets conduit à évaluer la hausse de production à 13%.**

### SCÉNARIO 2025 : QUELLES EXTERNALITÉS POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET L'ÉTAT ?

Pour se projeter en 2025, il a été choisi un scénario tendanciel, avec un développement au fil de l'eau du télétravail et une part limitée de cette demande captée par les télécentres (l'autre étant captée par le télétravail à domicile).

Les hypothèses retenues pour 2025 (prenant notamment en compte les futures infrastructures du Grand Paris) sont une part de télétravail de 21% (aujourd'hui située entre 12 et 17%) et un taux de pénétration des télécentres sur les télétravailleurs de 11%. Soit une part des actifs (hors ouvriers et agriculteurs) en télécentres de 1,5% en France et de 2,3% en Ile-de-France.

Les projections décrivent **une situation en 2025 avec 438 télécentres** dans les 20 premières agglomérations françaises, **dont 318 en Ile-de-France**, qui offriront au total 67 000 places fréquentées par 171 000 télétravailleurs (le télétravail étant pratiqué majoritairement à temps partiel).

En plus des externalités « individuelles » identifiées ci-avant, ce scénario de développement relativement prudent fait pourtant apparaître en 2025 des gains sociétaux significatifs.

### Principales externalités pour les collectivités locales

D'une part, une commune qui comporte un télécentre verra en moyenne **sa population augmenter de 56 habitants** supplémentaires et d'autre part, la relocalisation des télétravailleurs dans les télécentres attirera de l'emploi dans les domaines des commerces de proximité et des services à hauteur de **9 emplois (directs et indirects)** par commune ayant un télécentre.

Au total, près de **57 000 € supplémentaires** seront dépensés par an dans les commerces et services de la commune. Enfin, les recettes fiscales (taxe d'habitation, taxe foncière et CFE) d'une commune ayant un télécentre seront augmentées de **50 000 € par an.**

### Principales externalités au niveau national

En 2025, environ 116 000 déplacements seront évités chaque jour, soit une diminution de 0,3% de l'ensemble des déplacements quotidiens en Ile-de-France (hors la marche) et une diminution des distances parcourues par les voitures de 1,1% sur l'ensemble du trafic domicile-travail réalisé hors Ile-de-France.

Les gains économiques associés aux transports se décomposent de la façon suivante :

- **Externalités collectives tangibles** : 60 M€/an (Economies sur le coût de maintenance des routes, de construction des parkings, etc.) ;
- **Externalités collectives monétarisées** : 100 M€/an (Monétarisation de la réduction des accidents, de la pollution, de la décongestion routière, etc.) ;
- **Gains individuels monétarisés** : 276 M€/an (Monétarisation du gain de temps des individus).

Ce sont donc près de 440 M€ qui seront économisés chaque année, grâce à la suppression de ces déplacements (répartis pour 2/3 en Ile-de-France). Toutefois, la grande partie de ces économies est composée de gains monétarisés, la valorisation des gains de temps pour l'individu pesant pour la moitié des économies.

Avec la réduction de l'absentéisme, qui entraîne une diminution des coûts de santé pour la collectivité (sécurité sociale et mutuelles) évaluée à près de 46 M€ par an, ce sont donc **au total, en 2025, près de 500 M€ économisés chaque année par la collectivité nationale**, pour « seulement » 1,5% des actifs en télécentres.



Cette étude a été réalisée en partenariat avec l'ENS Cachan et PMP.  
A télécharger sur le site Valoffre : [www.valoffre.caissedesdepots.fr](http://www.valoffre.caissedesdepots.fr)

Direction du développement territorial et du réseau

Développement numérique des territoires  
72 avenue Pierre Mendès France  
75914 Paris Cedex 13

[www.groupecaissedesdepots.fr](http://www.groupecaissedesdepots.fr)

GRUPE

